Centre Hospitalier Erstein

Décision n° DC 59/2025
PORTANT NOMINATION DU COORDONNATEUR DE LA GESTION DES RISQUES ASSOCIEES AUX SOINS (COGRAS) DU CENTRE HOSPITALIER D'ERSTEIN

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER D'ERSTEIN

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
VU le décret n°2010-1408 du 12 novembre 20210 relatif à la lutte contre les évènements indésirables associés aux soins dans les établissements de santé,
VU l'article R. 6111-4 du décret n°2010-1408 indiquant que le représentant légal de l'établissement de santé désigne, en concertation avec le président de la commission médicale d'établissement des établissements de santé publics, le coordonnateur de la gestion des risques associés aux soins afin de veiller à ce que les missions mentionnées aux 1° à 5° de l'article R. 6111-2 puissent être remplies,
VU le départ de l'établissement, en date du 26 mai 2020, de M. le Dr Julien BONNEL, praticien contractuel à l'UPSS, exerçant depuis le 07 décembre 2015 la fonction de coordonnateur de la gestion des risques (qualité et sécurité des soins),

DECIDE

Article 1
Docteur Muriel CASTELNOVO, praticien hospitalier, présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, exerce les missions de coordonnateur de la gestion des risques associés aux soins (COGRAS) du Centre Hospitaliser d'Erstein.

Article 2
La présente décision sera portée à la connaissance du public par publication sur le site Internet de l'établissement.

Article 3
Le coordonnateur peut disposer d'une formation adaptée à l'exercice de ses missions. Il a accès aux données et aux informations, notamment les plaintes et réclamations des usagers, nécessaires à l'exercice de celles-ci.

Fait à Erstein, le 16 juillet 2025
Le Directeur,

Franck D'ATTOMA

CENTRE HOSPITALIER D'ERSTEIN

Destinataires : intéressée, Direction des Ressources Humaines